

Décision

Générale

colonial

Décision n° 665 Décisions concernant les Ministères

n° 665

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juin 1963

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro
30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

M Delyannis Mitso est autorisé à exploiter une licence de 1 classe pour la vente à consommer sur place où à emporter, de boissons alcooliques ou. hygiéniques, dans l'établissement dénommé « Maison Delyannis », sis 19, rue de Madrid, à Djibouti. La licence de 2° classe accordée à M. Delyannis par décision n° 493 du 2 mai 1961 est annulée.